

## **TRANSFORM PLUS : Conditions générales de vente**

### **IMPORTANT :**

Les conditions générales de vente ont été créées afin d'éviter certains malentendus provoquant des situations perturbant les relations commerciales. Elles peuvent être modifiées par des articles spécifiques sur les devis et les soumissions, offres de services, contrats, etc. auquel cas, les clauses particulières de ces dernières auront préséance sur les présentes. Toutefois, les présentes conditions générales de vente s'appliqueront ou compléteront les autres documents contractuels au cas de silence de ceux-ci.

### **Article 1 : GÉNÉRALITÉS**

Le vendeur vend au client les produits, les marchandises et les travaux décrits sur la facture.

### **Article 2 : DÉLAIS**

TRANSFORM PLUS respectera toujours au mieux les délais prévus. Toutefois, dans les cas de conditions météorologiques, de conditions climatiques, certaines problématiques techniques ou économiques, cas fortuit ou force majeure, le client sera averti, l'annulation du contrat de vente ne pourra être faite que si le vendeur l'accepte par écrit. Dans le cas de retard, aucune compensation ne pourra être réclamée par le client.

### **Article 3 : PAIEMENT**

Pour tous les contrats avec fourniture de matériaux, vente de produits finis et services, les termes de paiement sont : 35% d'acompte au moment de la commande ou de l'acceptation de la soumission et 65% au moment du départ de l'usine pour livraison, installation ou pick-up. La date de commande effective est considérée dès réception de la totalité de l'acompte qui confirme la commande. Dans le cas d'annulation de la commande par le client dans les dix (10) jours, l'acompte sera remboursé moins les frais administratifs forfaitaires de 150 \$.

TRANSFORM PLUS rembourse 50% de l'acompte si la mise en production n'est pas encore établie. L'acompte ne sera aucunement remboursé si la mise en production est programmée ou si le client dépasse 90 jours pour confirmer les données utiles à la réalisation. Pour les exportations, le taux de change appliqué au devis est fixé pour une durée de 5 semaines. La date de réception des données déterminera le délai de mise en production. Le matériel fabriqué sera à la disposition du client pour une durée de 30 jours et pourra être récupéré une fois le paiement total effectué. Ce délai passé, la commande restera propriété de TRANSFORM PLUS. Si des termes de paiement différents ont été incorporés à l'offre de services, ces derniers auront préséance.

En aucun cas le client ne pourra se faire rembourser par l'institution bancaire ayant réalisé la transaction partiellement ou en totalité sans l'accord de Transform-Plus, il encourt des poursuites légales.

Intérêts sur retard : Comme condition essentielle de la présente vente, le client accepte de payer à TRANSFORM PLUS, des intérêts au taux de 24% l'an calculés à raison de 2% par mois, et ce, à partir de la date de facturation.

### **Article 4 : FINANCEMENT**

Lorsque le client finance lui-même son achat, TRANSFORM PLUS n'acceptera aucune annulation de la commande ou aucun élément et argument pouvant réclamer un délai de paiement des factures établies par le vendeur. Le vendeur n'est jamais responsable de l'octroi et délai des financements engagés par le client.

### **Article 5 : RETARD de PAIEMENT**

Dans le cas de non-respect par les clients des termes et conditions convenus par le contrat, TRANSFORM PLUS pourra mettre fin au contrat. Les sommes versées par le client seront non-remboursables et le matériel fabriqué restera totalement la propriété de Transform-plus. Toutes les transactions doivent être faites par dépôt direct ou par Carte de Crédit.

Des poursuites légales pourront être entamées pour tout refus de paiement et l'application des intérêts ainsi que des frais pour le préjudice causé seront additionnés à la réclamation.

### **Article 6 : PROPRIÉTÉ DES BIENS**

TRANSFORM PLUS restera entièrement propriétaire des biens fabriqués et vendus jusqu'au plein paiement des factures.

### **Articles 7 : TOLÉRANCES**

Suite aux variances de dimensions des bateaux selon le modèle, l'année, il est possible que lors des ajustements pendant les installations la surface finale soit légèrement différente des données de départ. La tolérance admise est de 6% sur la largeur et 8% sur la profondeur. Cette variance ne donne aucun droit à un remboursement pour une dimension inférieure.

## **TRANSFORM PLUS : General conditions of sale**

### **IMPORTANT :**

The general terms and conditions of sale have been created to avoid certain misunderstandings causing situations disrupting commercial relations. They may be modified by specific articles on quotations and bids, service offers, contracts, etc., in which case, the particular clauses of the latter will take precedence over the present ones. However, these general terms and conditions of sale shall apply to or supplement the other contractual documents in the event of their silence.

### **Article 1 : GENERAL**

The seller sells to the customer the products, goods and works described on the invoice.

### **Article 2 : DEADLINES**

TRANSFORM PLUS will always respect the deadlines as much as possible. However, in the case of weather conditions, certain technical or economic problems, fortuitous events or force majeure, the client will be warned, the cancellation of the sales contract can only be made if the seller accepts it in writing. In the case of delay, no compensation can be claimed by the customer.

### **Article 3 : PAYMENT**

For all contracts with supply of materials, sale of finished goods and services, the terms of payment are: 35% deposit at the time of the order or acceptance of the quotation and 65% at the time of departure from the factory for delivery, installation or pick-up. The effective order date is considered upon receipt of the full deposit which confirms the order.

In the case of cancellation of the order by the customer within ten (10) days, the deposit will be refunded minus a fixed administrative fee of \$150. TRANSFORM PLUS will refund 50% of the deposit if the production is not yet established. The deposit will not be reimbursed if the production is scheduled or if the customer exceeds 90 days to confirm the data needed for the realization. For exports, the exchange rate applied to the quote is fixed for a period of 5 weeks. The date of receipt of the data will determine the production start-up time. The manufactured material will be at the disposal of the customer for a period of 30 days and can be recovered once the total payment is made. After this period, the order will remain the property of TRANSFORM PLUS. If different terms of payment have been included in the offer of services, they will take precedence.

In no case will the client be able to be reimbursed by the banking institution that carried out the transaction in part or in totality without the agreement of Transform-Plus, he will incur legal proceedings.

Interest on late payment: As an essential condition of the present sale, the client agrees to pay TRANSFORM PLUS interest at a rate of 24% per year calculated at 2% per month, starting from the date of the invoice.

### **Article 4 : FINANCING**

When the customer finances his purchase himself, TRANSFORM PLUS will not accept any cancellation of the order or any element and argument that could claim a delay in the payment of the invoices established by the seller. The seller is never responsible for the granting and delay of the financing engaged by the customer.

### **Article 5 : DELAY OF PAYMENT**

In case of non-respect by the customer of the terms and conditions agreed upon by the contract, TRANSFORM PLUS will be able to terminate the contract. The sums paid by the customer will be non-refundable and the manufactured material will remain the full property of Transform-plus. All transactions must be made by direct deposit or credit card.

Legal action may be taken for any refusal to pay. Interest and costs for damages caused will be added to the claim.

### **Article 6 : OWNERSHIP OF THE GOODS**

TRANSFORM PLUS will remain the full owner of the goods manufactured and sold until full payment of the invoices.

### **Article 7 : TOLERANCES**

Due to variations in the dimensions of the boats depending on the model, the year, it is possible that during the adjustments during the installations the final surface is slightly different from the starting data. The allowed tolerance is 6% on the width and 8% on the depth. This variance does not entitle the customer to a refund for a smaller size.

During repairs or installations, it is possible that some replaced materials have nuances in structure or color despite being of the same brand, model and composition. In these cases, TRANSFORM PLUS cannot be held responsible

Lors de réparations ou d'installations, il est possible que certains matériaux remplacés comportent des nuances de structure ou de coloris malgré qu'ils soient de même marque, de même modèle et de même composition. Dans ces cas, TRANSFORM PLUS ne pourra être tenue responsable des différences.

Particulièrement dans le cas des « gelcoat », des variances de coloris peuvent survenir à la fabrication des produits TRANSFORM PLUS en raison des pigments utilisés et de l'âge des bateaux ou autre application (décoloration). En tout temps, le client à la responsabilité sur les références de coloris et les informations mesurées transmises à TRANSFORM PLUS.

#### **Article 8 : GARANTIE\***

La garantie du fabricant TRANSFORM PLUS est disponible sur demande. (voir Site Internet du fabricant)

Considérations importantes : Il est important de respecter le guide d'entretien du fabricant pour que la garantie soit valide. Aucun dommage causé par une manipulation inadéquate en quelques moments que ce soit, par un mauvais entretien, un entreposage mal adapté, par l'utilisation de produits inappropriés, des installations diverses et non conformes, des sources de chaleur inadéquates, un manque de précaution, un désastre naturel, une intervention affectant l'intégrité du produit, ne pourra faire l'objet de réclamation. Toutes modifications quelconques de la plateforme peuvent entraîner la perte de garantie. Dans les cas où la garantie est applicable et que les modèles, les matériaux et les accessoires ne sont plus disponibles lors de la demande, TRANSFORM PLUS remplacera les éléments défectueux par des produits similaires et de qualité comparable. Dans aucun cas, elle ne consentira à une indemnité, ou un remboursement.

Aucune responsabilité ne peut être attribuée à TRANSFORM PLUS pour des produits disparus du marché. Aucune responsabilité ne pourra être attribuée à TRANSFORM PLUS pour des dommages survenus aux produits lors des livraisons et des délais de livraison non respectés, si ces faits ne sont pas de son contrôle. Lors de livraisons défectueuses, le client est responsable d'avertir TRANSFORM PLUS dans les 24h et d'apporter des preuves irréfutables (photos, document de responsabilité du service de livraison, commentaire pouvant déterminer la responsabilité).

TRANSFORM PLUS garantit que ses produits sont tels qu'ils ont été spécifiés dans l'offre de service et conviennent aux usages pour lesquels ils sont destinés. En dehors de ces caractéristiques, TRANSFORM PLUS ne donne aucune garantie explicite ou implicite. Lors des installations, si l'installateur constate que la structure sur laquelle il doit procéder est déficiente et ne peut recevoir le produit vendu pour des raisons techniques ou de sécurité, il avertira le client. Le produit vendu restera la propriété du client s'il est payé en totalité et celui-ci devra assumer les frais de déplacement et 50% des frais d'installation établi sur la soumission. Les frais d'une seconde intervention seront payables sur la base d'une entente préalable indépendante de la soumission initiale.

TRANSFORM-PLUS ne pourra en aucun cas, être tenu responsable des impossibilités d'utilisation du bateau avec ou sans plateforme, des situations d'immobilisation, sortie et remise à l'eau pour quelques raisons que ce soit et des désagréments quelconques.

#### **Article 9 : INSTALLATION**

Lors des installations faites par un tiers (Référé par Transform-Plus ou par le client, une connaissance du client, un professionnel choisi par le client) TRANSFORM-PLUS ne pourra être tenu responsable d'éventuels dégâts et détériorations, au bateau et à la plateforme, causés par une mauvaise pratique d'installation. Lors des installations des produits TRANSFORM PLUS, réalisées par une personne engagée par TRANSFORM PLUS, il est entendu que l'accessibilité et la disponibilité des lieux et du matériel doivent être parfaites. Dans le cas où ces conditions de travail ne sont pas remplies, des frais supplémentaires seront facturables à raison de 95\$/h par employés. Dans le cas, où le client a insisté pour obtenir un produit déconseillé ou une installation mal adaptée à son embarcation, il en assumera les conséquences et tous les frais de modification. Les frais d'une seconde intervention seront payables sur la base d'une entente préalable indépendante de la soumission initiale.

#### **Article 10 : LITIGE**

Tout litige, relativement à la présente vente, sera jugé selon les lois du Québec et porté devant le tribunal du district de Terrebonne. Les frais engagés par le client seront totalement à sa charge.

for the differences. Particularly in the case of gelcoats, color variations may occur during the manufacturing of TRANSFORM PLUS products due to the pigments used and the age of the boats or other applications (discoloration). At all times, the customer is responsible for the color references and the measured information transmitted to TRANSFORM PLUS.

#### **Article 8 : GUARANTEE**

The warranty of the manufacturer TRANSFORM PLUS is available upon request. (see manufacturer's website)

Important considerations : It is important to follow the manufacturer's maintenance guide for the warranty to be valid. No damage caused by improper handling at any time, poor maintenance, improper storage, use of inappropriate products, various non-conforming installations, inadequate heat sources, lack of precaution, natural disasters, or any intervention affecting the integrity of the product, will be eligible for a claim. Any modification of the platform may result in the loss of warranty. In cases where the warranty is applicable and the models, materials and accessories are no longer available at the time of the request, TRANSFORM PLUS will replace the defective elements with similar products of comparable quality. In no case, it will grant an indemnity or a refund.

TRANSFORM PLUS cannot be held responsible for products that have disappeared from the market. TRANSFORM PLUS cannot be held responsible for damage to the products during delivery and for delivery times not respected, if these facts are not under its control. In case of defective deliveries, the customer is responsible to notify TRANSFORM PLUS within 24 hours and to bring irrefutable proof (pictures, document of responsibility of the delivery service, comments that can determine the responsibility).

TRANSFORM PLUS guarantees that its products are as specified in the service offer and are suitable for the purpose for which they are intended. Apart from these characteristics, TRANSFORM PLUS does not give any explicit or implicit warranty.

During installations, if the installer notices that the structure on which he is to proceed is deficient and cannot receive the product sold for technical or safety reasons, he will warn the customer. The product sold will remain the property of the customer if it is paid in full and the customer will have to assume the travel expenses and 50% of the installation fees established on the quote. The costs of a second intervention will be payable on the basis of a prior agreement independent of the initial quote.

TRANSFORM-PLUS will not be held responsible for the impossibility of using the boat with or without a platform, for the immobilization, taken out to the water and put back in the water for any reason whatsoever and for any inconvenience.

#### **Article 9 : INSTALLATION**

During the installations made by a third party (Referred by Transform-Plus or by the customer, an acquaintance of the customer, a professional chosen by the customer) TRANSFORM-PLUS will not be held responsible for possible damages and deteriorations, to the boat and the platform, caused by a bad installation practice. During the installation of TRANSFORM PLUS products, carried out by a person hired by TRANSFORM PLUS, it is understood that the accessibility and availability of the place and the material must be perfect. If these conditions are not met, additional fees will be charged at the rate of 95\$/hour per employee. In the event that the customer insists on obtaining an unadvisable product or an installation that is not adapted to his boat, he will assume the consequences and all modification costs. The costs of a second intervention will be payable on the basis of a prior agreement independent of the initial submission.

#### **Article 10 : LITIGATION**

Any litigation, relative to the present sale, will be judged according to the laws of Quebec and brought before the court of the district of Terrebonne. The costs incurred by the customer will be entirely at his expense.